

Compte Rendu du Comité directeur

du 19-03-2015 chez Anne

Présents : Roger BULOT, Yves BACLE, Jean-Pierre BERNARD, Véronique BOURGEOIS, Gilles DOUYER, Delphine ESPINASSE, Anne de MALEZIEU.

Absents excusés : Didier POURSAIN et Nicolas SAUGER.

Ouverture à 19h30

En introduction Roger BULOT informe que Bernard MENAUT devenu Responsable Technique du CODEP ne souhaite plus occuper cette fonction au sein de Perche Plongée. C'est Christophe GILBERT qui prend son relais et devient Responsable Technique du Club.

1-Validation

Les comptes-rendus du dernier Comité directeur du 13-11-2014 et de l'AG du 18-01-2015 sont validés.

2-Sortie Colera du 02 au 09-05

Participants : actuellement 20 plongeurs et 12 accompagnants.

Rq : conformément au Règlement Intérieur en matière de sortie club, il est nécessaire d'encaisser les 10 € d'adhésion au club des membres accompagnants qui ne seraient pas à jour de leur cotisation annuelle.

== > Dans ce but une relance e.mail sera faite.

Arrhes : Il a été décidé que le solde dû soit divisé par deux et réglé en deux fois.

Plongeur autonome : 180 €

Plongeur encadré : 225 €

Plongeur encadrant : 90 €

Accompagnant : 90 €

Enfant : 75 €

Rq : il est convenu de prévenir les participants des changements de tarif pour :

Plongée avec encadrement augmentation de 24 à 36 €

Plongée non encadrée pour plongeur encadrant est payante.

== > Un courrier e.mail sera envoyé aux participants de ce voyage pour les informer du montant et du délai du versement des arrhes.

Rq : Le Comité s'interroge sur le statut des enfants des membres du club lors d'un voyage : ces enfants doivent-ils être assimilés à des membres « accompagnants » et payer ?

== > il a été décidé que les enfants sont naturellement sous la responsabilité des parents adhérents. En conséquence :

- jusqu'à 12 ans : gratuité

Location matériel pour cette sortie club

== > Roger va envoyer un courrier pour connaître qui a besoin de quoi ? Et rappeler qu'il faut verser une caution.

La distribution du matériel pour Colera se fera les 20 et 22-04-2015.

Rq : Roger enverra un courrier pour :

- connaître heures et dates d'arrivée de chacun le samedi ou le dimanche (location du samedi au samedi).

- informer qu'une plongée – payante - est possible le dimanche après-midi à condition de réserver.

- organiser le covoiturage.

Location matériel pour la sortie Cuba sous la tutelle du CODEP :

Distribution du matériel programmée les 11 et 12-05-2015 et versement caution.

3-Fête du Club le samedi 13 juin au soir à Trizay Coutretot

Organisation du Repas :

- Pour les participants : Entrées et Desserts. Ils seront dispatchés par Delphine et Véronique.

- Pour le club : le plat principal fera l'objet d'un appel d'offre auprès du traiteur Verdier et des Ets Leclerc. Coût = 12 €

== > Après une mise à jour du site pour une inscription en ligne, Gilles lance l'invitation avec mention d'un délai de réponse pour une meilleure organisation, à savoir le 01-06-2015 dernier délai.

Rq : Jean-Pierre rappelle sa position de toujours à savoir que, compte tenu des très bonnes finances du Club, il n'est pas favorable à faire payer les membres d'autant plus que chacun fournit aussi, soit une entrée, soit un dessert.

Roger précise que ce débat peut être abordé à la rentrée.

4- Matériel :

- La Révision des 5 détenteurs restants est prévue après la sortie en Espagne.

== > Delphine demandera un devis auprès du Vieux Campeur.

Rq de Véronique : Création d'1 fiche d'emprunt par matériel pour un meilleur suivi du matériel et des emprunteurs

== > Delphine se chargera de faire le modèle

-Tous les gilets et les masques commandés sont arrivés le 31-12-2014.

== > Delphine se chargera d'acheter une caisse opaque pour ranger les masques dans le local ouvert à tous.

-Il reste encore beaucoup de matériel en vrac.

== > Roger en parlera à Christophe pour trier ce qui est récupérable de ce qui ne l'est pas.

5-Demande de subvention CNDS

Délai le 07-04-2015

== > Delphine est prête à aider Roger pour compléter le dossier administratif de plus en plus exigeant.

6-L'utilisation des adresses mails des adhérents

-Elle devra être validée par le Président du Comité en fonction du motif qui, en aucun cas, ne peut être commercial, religieux ou politique.

-Si accord du Président, l'envoi doit être fait impérativement en Cci (Copie carbone invisible ou Copie cachée).

= Pas d'envoi groupé avec adresses visibles. Le secrétariat du club montrera l'exemple.

7-Séance initiation PSP (Plongée Sportive en Piscine)

= découverte de cette nouvelle discipline prévue le 22-04-2015.

8-Bilan Soirée Zen du 14-11-2014

13 baptêmes effectués grâce à la participation de Camille, Gilles et Roger.

Rq : Judicieux d'être au moins 3 personnes, dont 2 moniteurs, au regard de la fréquentation.

9-Bilan soirée bowling du 12-12-2014

-Diner et parties de bowling - avec tirage au sort des équipes - ont permis de rendre cette soirée conviviale.

10- T.I.V.

La Ferté a reçu une facture T.S.F. : réépreuve d'une bouteille.

-Perche Plongée a décidé de participer au rachat de brosses de nettoyage = 50 €

Rq de Véronique : Propose de préparer le registre de police pour plus d'efficacité pour le prochain T.I.V.

11- Achat par le Club d'un **CD Illustra Pack 3** = support au cours plongée Plaisir des moniteurs.

12- Pas d'autres questions.

13- Prochaine date de réunion programmée le 18-06-2015 chez Gilles.

Clôture du Comité directeur à 22h

Tous les membres se joignent au Président pour remercier Anne et Stéphane de leur accueil chaleureux et pour le sympathique dîner qui a suivi.